



CARTÉCLIMA ! UNE DÉMARCHE AVEC VOUS, POUR VOUS !

Parce que demain se prépare aujourd'hui et ensemble, GrandAngoulême lance une vaste démarche de concertation publique pour nourrir au mieux nos ambitions territoriales collectives.

Notre objectif : donner les moyens à notre territoire d'être plus pertinent, résilient, intelligent, accessible, dynamique, mieux préservé...

Ensemble, nous allons ouvrir un nouveau chapitre de l'histoire de nos espaces communs pour les vingt ans à venir.

Ensemble, nous allons rendre nos lieux de vie plus attractifs, plus habitables, plus pratiques, plus désirables.

Cette grande démarche va conduire à l'élaboration de deux documents cadre pour le territoire : le schéma de cohérence territoriale (SCoT) valant plan climat air énergie (PCAET) et le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) valant plan de mobilité.



CONTEXTE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE



Depuis novembre 2022, au travers d'ateliers participatifs qui ont réuni les habitants, les acteurs et les associations du territoire, vous avez été nombreux à participer à la démarche *Cartéclima !*, une démarche qui touche à tous les sujets du développement de notre collectivité pour les 20 prochaines années.

Vos contributions ont permis d'enrichir le Projet d'Aménagement Stratégique élaboré par les élus, l'un des documents clés de *Cartéclima !* Ce projet a été adopté par le conseil communautaire en novembre, et nous vous en présentons aujourd'hui les grandes lignes en dessin dès la page suivante.

Le Projet d'Aménagement Stratégique est consultable sur la page *Cartéclima !* du site GrandAngoulême :
[Cartéclima : écrivons notre territoire de demain - GrandAngoulême](#)



LE PROJET D'AMÉNAGEMENT Stratégique

du S.Co.T.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
 c'est un document d'urbanisme qui détermine un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques en matière :



POUR les HABITANTS du **TERRITOIRE**
Grand Angoulême

des CONCERTATIONS avec les ELUS et les HABITANTS & les PARTENAIRES

1 PRÉSERVER & VALORISER NOS RESSOURCES POUR S'ADAPTER & ATTÉNUER
 LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE MAINTENIR UNE QUALITÉ DE VIE

2 UN TERRITOIRE ACCUEILLANT & ATTRACTIF QUI S'ENGAGE POUR LA RELOCALISATION DE L'ÉCONOMIE & LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

3 L'HABITAT, LES MOBILITÉS & LE LIEN SOCIAL
LEVIER de la COHÉSION territoriale

3 AMBITIONS
10 OBJECTIFS

c'est DÉFINIR les AMBITIONS politiques

IL S'APPUIE SUR NOS RICHESSES nos POTENTIELS

c'est LA VISION POUR TOUTES LES STRATÉGIES de développement du TERRITOIRE

c'est QUOI le PAS

réduction des émissions de GAZ à EFFET de SERRE

COMMENT EN RAYONNANT

P.A.S.

SUR TOUTES LES STRATÉGIES DU TERRITOIRE

POURQUOI

- AMÉNAGEMENT
- CLIMAT
- BIODIVERSITÉ
- ÉCONOMIE
- HABITAT
- MOBILITÉ
- ÉNERGIE

c'est NOTRE HORIZON à 20 ANS

réduction de la consommation énergétique

renforcer l'usage des transports partagés & des modes actifs

préserver l'eau à bien commun vital

COMMERCES SERVICES
 nouvelles formes urbaines autour des pôles de vie existants

production d'Énergie Renouvelable sur le territoire



Qu'est-ce que ça veut dire PAS? ça veut DIRE: PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

réduction de consommation d'espace naturel agricole et forestière par rapport aux 10 dernières années

Cartéclima!
 J'écris mon territoire de demain



L'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique : Un processus continu de concertation

Après l'élaboration du diagnostic territorial, celle du Projet d'Aménagement Stratégique (P.A.S.) a été conduite de février à novembre 2023 dans le cadre d'un **processus continu d'association des élus du territoire au travers des Comités de pilotage (COPIL) et des Commissions territorialisées (COTERR), du public et des personnes publiques associées** entre novembre 2022 et octobre 2023. Le Conseil de développement a contribué au processus et a remis un avis sur le projet aux conseillers communautaires.

L'atelier du 13 juin 2023 était un des temps forts de la concertation, plus de cinquante habitants et représentants du territoire ont en effet pu contribuer à l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique. S'en est suivie une réunion publique de présentation des orientations du P.A.S. à l'espace Carat le 11 octobre 2023.



Les prochaines étapes :

Les objectifs du Projet d'Aménagement Stratégique étant définis, il s'agit maintenant de décliner l'ensemble des documents de planification et des plans d'action de la démarche :

- Le Document d'Orientations et d'Objectifs
- Le Plan d'Action Air Énergie Climat
- Le Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique
- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan de Mobilités (PLUi-M)

Pour cela des rencontres et ateliers de travail sont en cours avec des élus, les acteurs et habitants du territoire.

Les prochains temps forts à l'attention des habitants sont :

- l'atelier participatif du 7 février, sur inscription
- la réunion publique du 9 avril, à l'espace Carat, 18h-21h, ouverte à tous

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal sera présenté lors de réunions publiques à venir. Des rendez-vous individuels seront proposés en septembre-octobre 2024.

Pour être informé des prochains rendez-vous, suivez-nous sur les réseaux sociaux (ci-dessous) et [le site internet](#).



CONTACT

+ d'infos www.grandangouleme.fr &  



GrandAngoulême
25 Boulevard Besson Bey
16023 Angoulême Cedex

05 45 38 60 60

